

Les problèmes linguistiques du conditionnel français *

Patrick DENDALE,
Université de Metz
& Université d'Anvers

0. Les articles de ce recueil portent tous sur la *forme verbale* désignée traditionnellement par le terme de « conditionnel » et non pas sur les *phrases conditionnelles*, bien que les deux notions, conditionnel et conditionnelle(s), soient évidemment liées, le conditionnel apparaissant fréquemment, comme on sait, dans certains types de conditionnelles¹. Les textes rassemblés ici ont été rédigés à la suite d'un appel à contributions lancé début 1998 dans le cadre d'un projet de recherches financé en grande partie par l'Université d'Anvers (UIA)². Ils ont été présentés et commentés par les auteurs lors d'une table-ronde organisée à Anvers en décembre 1998 et remaniés ensuite en vue de cette publication.

1. Le conditionnel compte certainement parmi les formes du verbe les moins étudiées³ jusque très récemment. Son étude linguistique est précisée, il est vrai, d'un débat plusieurs fois séculaire sur le statut de la forme – mode à part ou temps de l'indicatif ? – et corollairement sur l'adéquation du terme de *conditionnel*. Au tournant du siècle dernier on a vu paraître plusieurs thèses, ouvrages et articles consacrés au conditionnel⁴. Puis, pendant les années 50 à

* Je remercie de tout cœur Liliane Jasnowski pour sa lecture critique, ses commentaires et ses suggestions d'amélioration de ce texte.

1. Pour le rapport entre les deux notions voir en particulier dans ce volume les contributions de Leeman, Borillo et Moeschler & Reboul.

2. Ce projet et le présent volume ont été réalisés dans le cadre du projet de recherches GOA « Pragmatique » volet « Emploi de la langue et langue d'emploi » de l'Université d'Anvers et comme un des axes de recherches du CELTED (Université de Metz). Nous remercions le CELTED et le Ministère flamand pour la Recherche Scientifique de leur soutien financier.

3. Voir la bibliographie générale en fin de volume.

4. Voir pour les références Wagner 1939 et pour ceux que nous avons pu retrouver notre bibliographie générale en fin de volume.

70, c'est dans une série d'ouvrages d'ensemble sur le système des temps en français que réapparaît le conditionnel, décrit comme un des temps de l'indicatif. Les publications sur la forme se sont ensuite faites rares jusqu'aux années 90. Avec la soutenance de deux nouvelles thèses de doctorat sur le sujet (Haillet 1992 et Abouda 1997), la parution d'une nouvelle monographie (Haillet 1995) et d'une série d'articles récents (Dendale 1999 et 2000, Donaire 1998, Gosselin 1999, Haillet 1998a et à paraître, Kreutz 1998, Schrott 1998) on peut voir les premiers signes d'un regain d'intérêt pour cette forme. Toutefois est-il qu'on est loin encore d'une dynamique de recherches telle qu'on la connaît par exemple pour les temps du passé⁵ ou même pour le futur. C'est dans l'espoir de pouvoir contribuer à donner au conditionnel une nouvelle dynamique qu'est né le projet de publication de ce recueil.

Réunissant quinze études, rédigées par une vingtaine de linguistes de divers pays, ce recueil offre un panorama que nous espérons représentatif et varié de problèmes, de perspectives et d'analyses portant sur divers aspects du conditionnel. Le but du projet n'a jamais été d'uniformiser la description ou la terminologie, ni de montrer le joint entre les différentes approches ou types d'analyse, mais plutôt de confronter des points de vues différents sur certains aspects de la forme. C'aurait d'ailleurs été faire tort à la richesse et à la complexité sémantique du conditionnel que d'essayer de tout couler dans un cadre unique.

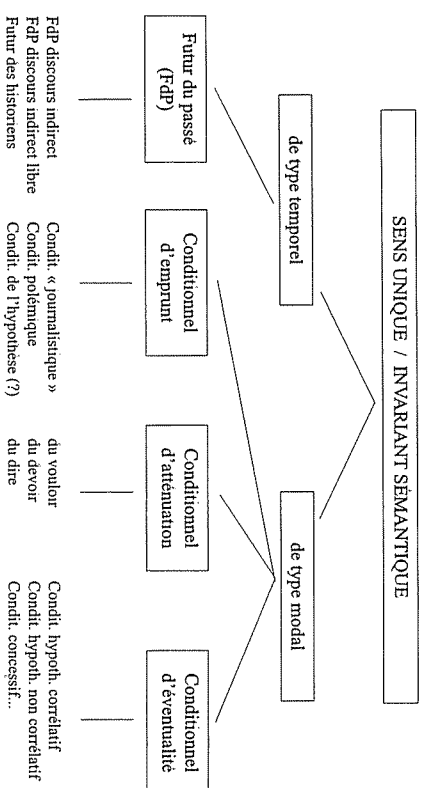
Les contributions à ce volume ont été groupées en deux parties.

La première partie comporte des études dans lesquelles le conditionnel est étudié dans sa globalité et dans sa pluralité d'emplois. La plupart de ces études sont consacrées à la recherche d'un invariant sémantique ou d'un sens unique et à la classification des emplois possibles en grands groupes d'emplois, dits « canoniques ».

La seconde partie contient des études spécifiques portant sur tel ou tel emploi particulier : le conditionnel d'éventualité et son emploi dans les phrases hypothétiques, le conditionnel de l'information empruntée et le conditionnel d'hypothèse (dans les phrases interrogatives), le conditionnel d'atténuation, le conditionnel de la forme *devrait*.

2. De la littérature spécialisée se dégagent trois grandes questions concernant le conditionnel. Deux sont communes à toute étude sémantique : (1°) *Quelles sont les valeurs ou significations qu'il convient de retenir pour le conditionnel ?* et (2°) *Est-ce que le conditionnel français possède une valeur unique en langue et si oui comment formuler celle-ci ?* La troisième est spécifique au conditionnel et a partie liée avec la catégorisation grammaticale de cette forme : (3°) *Le conditionnel, mode à part ou temps de l'indicatif ?* Ces trois problématiques sont présentes explicitement ou implicitement dans toutes les contributions à ce volume. Le schéma de la page suivante nous permettra de les situer rapidement.

5. Cf. à titre d'exemple les *Cahiers Chronos* numéros 3 (Borillo, Vétters & Vuillaume, 1998) et 6 (Cartier, Lagae & Benninger, 2000).



Il y a dans ce schéma quatre strates représentant quatre niveaux possibles d'analyse du conditionnel. Chaque strate rencontre ses propres interrogations, ses propres problèmes.

La question qui est soulevée dans la strate I est celle du *sens fondamental*, du *sens unique* ou de l'*invariant sémantique*. Y a-t-il des raisons pour dire que le conditionnel n'a qu'un seul sens fondamental et si tel est le cas, comment faut-il le formuler et comment peut-on prévoir ou expliquer à partir de là les divers emplois et effets de sens ?

La strate II est celle des grandes classes de valeurs du conditionnel distinguées par la tradition, les valeurs temporelles et les valeurs modales. La question liée à ce niveau de représentation est de savoir laquelle de ces classes fait la spécificité du conditionnel. C'est ici que le débat « Le conditionnel, un temps ou un mode ? » trouve son origine.

Au niveau de la strate III, qui est celle des *emplois canoniques* du conditionnel, on distingue un ensemble limité d'emplois (ou groupes d'emplois) opposés entre eux. En conséquence, se pose le problème de leur inventaire. Combien d'emplois canoniques faut-il retenir en définitive ? D'ores et déjà il est clair que parmi les emplois canoniques énumérés dans le schéma, il y en a deux qui sont plus fondamentaux que les autres et qu'on pourrait appeler *emplois canoniques de base* : l'emploi « éventualité » (ou conditionnel de la période hypothétique) et l'emploi « futur du passé ». Ce sont des emplois privilégiés dans la description linguistique dans la mesure où ils ont chacun déterminé la formulation d'un invariant sémantique.

La dernière strate enfin est celle des nombreux effets de sens ou significés d'effets énumérés par les grammairiens et rarement clairement rattachés à l'un des emplois canoniques.

Examinons maintenant plus en détail les problèmes que pose le conditionnel, tout en essayant d'y rapporter les différentes contributions à ce volume.

2.1. Le premier problème concerne la formulation de son éventuel sens fondamental ou invariant sémantique (ou encore signifié de puissance), qui définirait sa spécificité en langue et qui permettrait par là de motiver l'existence et d'expliquer le fonctionnement sémantique de tous les emplois canoniques, voire de tous les effets de sens de la forme. La recherche de l'invariant sémantique est fondée sur le principe de correspondance « une forme, un sens » et sur la conviction que les effets de sens d'une forme naissent de l'interaction du sens unique avec les éléments du contexte, comme le montrent en particulier les contributions de Gosselin et de Korzen & Nølke. Appliqué au conditionnel, ce principe incite à chercher un sens unique, stable, au morphème *-rais*, morphème composé – comme on sait – qui intègre les morphèmes de l'imparfait et du futur⁶. Très souvent, ce sens unique sera motivé par la valeur propre aux deux morphèmes dont se compose le morphème du conditionnel. On trouve clairement énoncées les implications de cette visée dans les études de Gosselin, Melis, Veters, Vuillaume et Wilmet.

Dans la recherche de l'invariant sémantique on peut en gros distinguer deux approches, qui se rattachent directement aux deux emplois canoniques de base distingués ci-dessus (l'emploi temporel « futur du passé » et l'emploi modal « éventualité ») : une *approche aspectuo-temporelle*⁷, qui prend parfois la forme d'une approche polyphonique, et une *approche modale* ou *approche « de la conditionnelle sous-jacente généralisée »*⁸.

2.1.1. Selon l'approche **aspectuo-temporelle**, qui préconise que le conditionnel est non pas un mode *sui generis* mais un temps de l'indicatif, la spécificité du conditionnel est à chercher dans une configuration particulière de points ou d'intervalles de référence entre lesquels existent des rapports aspectuels (de temps interne) et temporels (de temps externe) particuliers⁹, qu'on trouve représentés graphiquement chez Wilmet, Gosselin et Vet & Kampers-Manhe. Ainsi pour Gosselin la spécificité du conditionnel est qu'il « demande de construire deux intervalles de référence pour un seul et même procès » ; pour Vet & Kampers-Manhe qu'il indique que le « procès décrit par la prédication de l'énoncé est postérieur à un point référentiel [fourni non par la situation d'énonciation, mais par une situation antérieure à la situation d'énonciation] » et pour Korzen & Nølke qu'il effectue « une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives “standard” ».

Selon une variante plus récente de l'approche aspectuo-temporelle du con-

ditionnel, l'approche **polyphonique**, telle que suivie par Vuillaume, Kreutz et Korzen & Nølke, les points de référence pertinents pour la description du conditionnel sont en fait des triplets contenant non seulement une époque (ou point temporel), mais aussi un lieu (ou monde) et surtout un énonciateur¹⁰. Le principe de base est ici qu'un même énoncé peut contenir la trace de plusieurs voix attribuables à différents énonciateurs¹¹ et qu'un changement d'époque se double automatiquement d'un changement d'énonciateur¹².

2.1.2. L'approche **modale** ou **approche de la conditionnelle sous-jacente généralisée** consiste à ramener tous les emplois du conditionnel à l'emploi modal du « conditionnel d'éventualité » (ou conditionnel de la période hypothétique), et à poser que le propre du conditionnel est de rattacher un contenu propositionnel ou un acte de dire à une condition, exprimée sous forme d'une proposition conditionnelle (qui reste souvent implicite). Cette approche est basée sur la conviction implicite que l'emploi le plus représentatif du conditionnel est son emploi d'éventualité en période hypothétique (avec une conditionnelle se rattachant au contenu propositionnel de la principale). Etant donné que le conditionnel d'éventualité se rencontre également sous forme *non corrélatif* (par exemple dans : *Une telle attitude ne résoudrait pas tous les problèmes*) et que l'on peut souvent reconstruire avec un certain succès la conditionnelle manquante, cette approche postule aussi des conditionnelles manquantes pour les autres emplois du conditionnel. La proposition conditionnelle y a un statut métalinguistique selon Korzen & Nølke, mais le plus souvent elle se transpose de façon assez naturelle en langage naturel et elle s'intègre alors dans un énoncé qui comprend la principale au conditionnel.

L'approche modale, commentée dans les contributions de Veters et de Wilmet, est représentée dans ce volume par les contributions de Korzen & Nølke et de Moeschler & Reboul. C'est aussi l'option retenue par Kromming dans sa recherche pour identifier la valeur du conditionnel du verbe *devoir* non déontique.

On notera que la contribution de Korzen et Nølke fait en quelque sorte le pont entre les différentes approches de l'invariant sémantique du conditionnel car d'un côté les auteurs posent que le propre du conditionnel est d'introduire un nouveau point de référence complexe (composé d'un énonciateur, d'un monde et d'un moment temporel, avec une importance particulière de l'énonciateur), mais de l'autre côté ils intègrent ce point de référence complexe à une

10. Ceci est clairement indiqué dans les contributions de Wilmet et de Nølke & Korzen.

11. Cf. Korzen & Nølke (ce volume) : « Le conditionnel laisse toujours parler plusieurs voix ».

12. Cf. Korzen & Nølke (ce volume), qui soulignent à propos du conditionnel temporel du discours indirect que « le déplacement vers un repère temporel antérieur [est] lié à un changement de locuteur ».

A la différence de l'analyse aspectuo-temporelle, qui met l'accent sur les rapports temporels et aspectuels entre intervalles ou points de référence, l'analyse polyphonique accorde plus d'importance aux énonciateurs en jeu, qu'elle distingue entre eux par une terminologie caractéristique. C'est ainsi qu'on peut qualifier de clairement polyphonique l'analyse de Vuillaume, au contraire de celle de Vet & Kampers-Manhe, toutes proches qu'elles puissent être sur le fond.

6. Pour les implications liées à ce syncrétisme, voir les contributions de Gosselin, Melis, Veters, Vuillaume et Wilmet (ce volume).

7. Il faudrait même dire *modalo-aspectuo-temporelle*, car la modalité y joue également un rôle (voir sur ce point en particulier les contributions de Gosselin et de Veters).

8. Veters (ce volume) parle dans sa contribution d'« approche du *si* généralisé ».

9. Ainsi pour Wilmet (ce volume) le signifié de puissance du conditionnel est d'allier « le temps futur du passé à l'aspect global ».

conditionnelle qu'ils rattachent « heuristiquement » aux différents emplois du conditionnel, postulant pour chacun une conditionnelle sous-jacente appropiée.

2.2. La question du statut grammatical et de la place du conditionnel dans la taxonomie des tiroirs verbaux, qu'on trouve reflétée dans la strate II du schéma présenté plus haut, a donné lieu, on le sait, à des débats animés. La nomenclature officielle de 1910, destinée à unifier une terminologie grammaticale qui remontait en fait au *Donat Français* de J. Barton (XV^e s.) et aux *Eclaircissements de la langue française* de Palsgrave (XVI^e s.), mais que les théories et terminologies nouvelles de linguistes comme Darmesteter, Clédat, Brunot et bien d'autres (fin XIX^e s.) avaient contribué à ébranler (cf. Yvon, 1956 : 161), a tranché en faveur d'un conditionnel-mode. Cela n'a cependant pas mis fin aux débats, qui se poursuivront encore plusieurs décennies¹³ : « Le problème se pose en effet », écrit Martin en 1971 « de savoir si le COND est, en langue, une catégorie modale, propre à livrer occasionnellement, en discours, des valeurs temporelles, ou si, inversement, il prend place en structure parmi les formes temporelles, quitte à fournir, en discours, des emplois modaux, à moins qu'il ne faille supposer, solution ambiguë, la double appartenance systématique aux temps et aux modes par un phénomène d'homonymie syntaxique » (1971 : 123). Actuellement, la cause semble gagnée par le conditionnel-temps. En 1983, le même Martin écrit : « La démonstration est faite que le conditionnel n'est pas plus modal que l'imparfait : c'est seulement un temps dont les emplois modaux sont en grand nombre » (1983 : 133, note 58). La plupart¹⁴ des auteurs du présent volume partagent ce point de vue. Comme arguments pour le caractère temporel du conditionnel on invoque d'une part sa morphologie – combinaison du morphème de l'imparfait et de celui du futur (cf. plus haut) – et d'autre part ses nombreux parallélismes de sens avec les autres tiroirs de l'indicatif – en particulier avec le futur simple¹⁵ – notamment le fait que tout comme les autres tiroirs verbaux il a des valeurs tant modales que temporelles. Ces parallélismes constituent un défi pour tous ceux qui voudraient séparer le conditionnel des autres tiroirs verbaux. D'un autre côté, vouloir l'« annexer » aux tiroirs de l'indicatif n'est pas non plus sans conséquences pour la conceptualisation du système entier des temps verbaux. La contribution de Meils, où ces conséquences sont étudiées par le recours à un système de traits permettant d'opposer le temps « conditionnel » aux autres temps de l'indicatif, ajoute une nouvelle pièce au dossier du statut grammatical donné au conditionnel.

2.3. Passons aux problèmes concernant le nombre de significations ou d'emplois qu'il convient de retenir dans la polysémie du morphème *-rais*. En 13. L'histoire du terme et de la querelle sur le statut du tiroir est décrite dans Yvon (1946 et 1952) et rappelée par Marc Wilmet (1976 : 117-118, 1998 : 292, et ce volume).
14. Voir de façon explicite Gosselin, Meils, Vet & Kamperz-Manhe, Vétters, Wilmet et, de façon moins explicite, Vanlaume. Une voix dissidente vient de Moeschler & Reboul, qui rappellent au début de leur contribution que « traditionnellement, le conditionnel est considéré comme un mode plutôt que comme un temps » et qui donnent en conséquence une analyse modale du conditionnel.
15. Voir les arguments et contre-arguments avancés dans Vétters (1998) et Vétters & Skibinska (1998).

tre la petite dizaine d'effets de sens auxquels se prête le conditionnel¹⁶ et son sens unique en langue il y a un nombre limité d'emplois qu'on pourrait qualifier de *canoniques*. Il s'agit en fait de *classes d'emplois* qui constituent une première abstraction à partir des nombreux effets de sens que le conditionnel peut générer.

2.3.1. Dans la littérature spécialisée et dans les différentes contributions à ce volume il semble y avoir consensus¹⁷ sur au moins deux emplois canoniques du conditionnel : un emploi *temporel* (le futur du passé) et un emploi *modal* (le conditionnel déventualité ou conditionnel de la période hypothétique), illustrés ici par (1) et (2) :

(1) Les Argentins pensaient que les Anglais se **contenteraient** de faire un peu de bruit pour la forme (*Le Nouvel Observateur*, 1982)

(2) Si la Martinique était envahie, vous **feriez** la même chose (*Le Nouvel Observateur*, 1982)

Ces deux emplois sont cités dans tous les ouvrages de référence et ils sont à la base des deux types d'invariants sémantiques proposés dans la littérature.

2.3.2. Deux autres emplois du conditionnel sont également candidats au statut d'emplois canoniques. Ce sont ceux du *conditionnel de la rumeur*¹⁸ et du *conditionnel de politesse*, illustrés respectivement par :

(3) La police bretonne a demandé télégraphiquement à la Sûreté de Paris des renseignements détaillés sur Reynaud, qui **ferait** partie d'une bande et **aurait** des complices anarchistes (Brunot, 1922 : 532)

(4) **J'aimerais** vous dire combien je vous suis reconnaissant (Charaudeau 1992 : 473)

Un exercice fréquemment pratiqué dans la description linguistique du conditionnel consiste à montrer comment tel ou tel effet de sens ou tel ou tel emploi non encore définitivement répertorié du conditionnel se laisse ramener à l'un ou l'autre emploi canonique reconnu. Pour intégrer les emplois cités, trois solutions sont envisageables.

16. Parmi ces effets de discours, citons : le futur du passé dans le style indirect ou indirect libre, le conditionnel des historiens, l'hypothèse au potentiel et à l'irréel, la demande ou le conseil atténués, l'opinion illusoire, l'éventualité, l'imaginaire, le conditionnel de l'information incertaine, l'interrogation oratoire (Riegel, *et al.* 1994 : 316-320) ou encore le conditionnel de discrétion, retenue, précaution ou hésitation, le conditionnel de jeu ou de fiction, le conditionnel de véhémence ou de protestation, le conditionnel des oui-dire, le conditionnel de circonspection, le conditionnel d'hypothèse explicite ou implicite, le conditionnel dilatoire ou atténuatif (Wilmet, 1998 : 411, *et al.* et ce volume). Un grand nombre de ces significations d'effet sont décrits dans les contributions de Wilmet et de Vétters à ce volume.

17. Même si les termes utilisés divergent d'un auteur à l'autre.

18. Ou un des nombreux autres termes qui sont utilisés pour désigner cet emploi (voir pour une petite liste de termes Dendale (1999 : 12)).

(i) Ou bien on retient un seul emploi canonique supplémentaire, à savoir le type d'emploi qu'on trouve dans (3), et qu'on nomme par exemple *conditionnel de l'information d'emprunt* (Dendale 1991 : 210, Martin 1992² : 149) ou *conditionnel évidentiel*¹⁹ (Kronning, ce volume) et on verse les emplois atténués du type (4) dans la classe des emplois modaux, plus précisément dans la sous-classe des conditionnels d'éventualité (les conditionnels hypothétiques *non-corrélatifs* chez Imbs 1968 : 77)²⁰.

(ii) Ou bien on retient un seul emploi canonique supplémentaire où l'on regroupe les types d'emplois illustrés par (3) et (4) et qu'on baptise par exemple *conditionnel de la non-prise en charge*²¹, ou, en termes plus traditionnels, *conditionnel d'atténuation*²² – où « atténuation » couvre à la fois l'atténuation épistémique (c'est-à-dire la modalisation de la valeur de vérité de l'énoncé) et l'atténuation illocutoire (c'est-à-dire la modalisation de l'ordre, du souhait, de la demande, du dire, ...).

(iii) Ou bien on retient deux emplois canoniques supplémentaires, correspondant respectivement aux conditionnels du type (3) et du type (4). C'est une solution qui dispense de se prononcer sur la nature exacte du conditionnel d'atténuation, « l'enfant terrible » des emplois du conditionnel. Des trois solutions c'est aussi celle qui est la plus compatible avec la description des emplois du conditionnel et du futur dans un cadre théorique qui distingue différents niveaux dans l'énoncé (cf. la contribution de Vet & Kamper-Mambe dans ce volume), parce qu'elle ne fait pas coïncider un emploi qui ressort du niveau *illocutoire* avec un emploi qui ressort du niveau *modal*.

Quelle que soit la solution retenue, une chose est claire : l'emploi du conditionnel qui pose toujours le plus problème pour une classification en emplois canoniques est sans aucun doute l'emploi traditionnellement appelé *conditionnel d'atténuation* (dans le sens restreint, cf. l'exemple (4))²³. Pour ce qui est des auteurs de ce volume, Abouda le rattache à l'emploi journalistique,

19. Cela donne alors le triplet : conditionnel *temporel*, conditionnel *modal* et conditionnel *évidentiel*. Pour l'emploi de ce dernier terme qui signifie « indiquant la source du savoir », voir p. ex. Vet 1988, Dendale 1991, Dendale & Tasmowski 1994.

20. La classification des emplois du conditionnel par Korzen & Nølke (ce volume) se rapproche de cette solution, avec cette différence que Korzen & Nølke structurent les emplois du conditionnel hiérarchiquement, par étapes successives, comme dans le schéma au début de cette présentation, opposant d'abord valeurs temporelles et valeurs modales et à l'intérieur de cette dernière classe, conditionnel de la période hypothétique (appelé simplement *hypothétique* chez eux), conditionnel de citation et conditionnel d'atténuation (appelé également *hypothétique*, bien qu'il s'agisse d'un emploi qui se distingue du premier par le fait qu'il se rattache au dire et non pas au dire).

21. C'est la solution proposée par Abouda (ce volume) et, bien que de façon différente, par Haillet (ce volume) qui parle de « conditionnel du troisième type ».

22. C'est la solution que retient Moeschler & Reboul (ce volume), dans la foulée de Riegel, *et al.* (1994 : 316).

23. Faut-il chercher dans la difficulté à caractériser sémantiquement cet emploi la raison pour laquelle aucune contribution dans ce volume ne porte spécifiquement et exclusivement là-dessus (la contribution d'Abouda les traite en comparaison avec d'autres emplois proches), alors que d'autres emplois canoniques – par exemple le conditionnel d'emprunt et le conditionnel d'éventualité – y ont trouvé une place.

Korzen & Nølke et Moeschler & Reboul le ramènent à l'emploi éventualité (conditionnel de la période hypothétique), Vet & Kamper-Mambe, arguant du fait qu'il opère à un autre niveau de l'énoncé, en font un emploi à part – le quatrième emploi canonique.

2.3.3. Une fois fixés ainsi trois ou quatre emplois canoniques du conditionnel, il s'agit encore de traiter les emplois qui paraissent à première vue échapper à cette classification.

Un premier de ces emplois est le conditionnel dans des questions du type (5) ou (6), appelé *conditionnel d'hypothèse* par Tasmowski (ce volume) :

(5) « Jules, pourquoi n'écris-tu pas ? Ta santé **serait-elle** altérée de nouveau ? (Ampère, dans *Discotext* 1)

(6) Les films français voient leur audience fléchir. La critique en **serait-elle** responsable ? (*Le Nouvel Observateur*, Haillet, ce volume)

La fonction évidentielle manifeste de cet emploi du conditionnel suggère de le rattacher au conditionnel évidentiel, illustré par (3). C'est la position défendue dans ce volume par Haillet et par Tasmowski. Mais il ne faut pas perdre de vue que les valeurs évidentielles du conditionnel dans une affirmation et du conditionnel dans une interrogation sont très différentes – la première étant *citationnelle*, la seconde *inférentielle*. C'est pourquoi Tasmowski (ce volume) tente de les ramener à des variantes en distribution complémentaire d'un seul et même emploi, évidentiel ou « médiatif » du conditionnel.

Un autre problème pour une classification en termes d'emplois canoniques est posé par l'emploi du conditionnel associé au verbe *devoir* non déontique dans une construction comme :

(7) De l'air plus frais s'écoule de la mer de Norvège au nord de la France. Il **devrait** commencer à nous atteindre ce soir. (Kronning, ce volume)

L'hypothèse de Kronning à ce propos est que le conditionnel n'y est pas un conditionnel évidentiel, ni un conditionnel atténuatif, mais un conditionnel modal d'éventualité.

2.4. À côté des trois problèmes généraux, se posent encore toute une série de questions plus spécifiques mais non moins importantes pour une juste compréhension du conditionnel. Une de ces questions, traitée dans la contribution de Danielle Leeeman, est de savoir pourquoi le conditionnel, contrairement à ce que suggère son nom, ne peut pas apparaître dans une proposition introduite par *si*, alors qu'il est parfaitement compatible avec d'autres constructions hypothétiques comme *au cas où*, *alors même que*, *quand bien même*, etc. et qu'on rencontre des conditionnels dans les deux propositions d'une construction paratactique dans des conditions particulières étudiées par André Borillo.

Une autre, traitée dans la contribution de Philippe Kreutz, est de savoir

quelle est la fonction du conditionnel, marqueur polyphonique, dans la création de la valeur argumentative de constructions idiomatiques comme *Le diable y perdrait son latin* ou *On entendrait une mouche voler*, qui sont elles-mêmes polyphoniques, le locuteur y cédant la parole à un énonciateur dont l'autorité n'est pas contestée.

3. Une constante se dégage de la série de contributions à ce volume : le conditionnel est la marque d'un déplacement de coordonnées. Par le conditionnel, une éventualité quelconque est située par rapport à d'autres paramètres que le moi-ici-maintenant, et la distorsion qui en résulte a des effets différents selon qu'elle porte principalement sur le locuteur, sur le monde, sur le temps, ou sur des combinaisons diverses. Mais cette constante, précisément, génère des désaccords, selon la coordonnée qui est mise en focus : le conditionnel est considéré tantôt comme un temps de l'indicatif, avec ce que cela comporte d'emplois modaux et illocutoires, tantôt comme une forme verbale à valeur modale renvoyant à un monde différent du monde réel par des données introduites sous le signe de suspension « si... », tantôt encore comme une forme verbale à valeur modale par laquelle le locuteur se distancie de l'information transmise en abandonnant la parole à un énonciateur.

Deux grandes voies susceptibles de compléter mais peut-être aussi de bouleverser les acquis semblent s'ouvrir alors à la recherche, qui n'ont pas pu être explorées dans ce volume :

Une voie diachronique. Le conditionnel français a-t-il connu le même éventail d'emplois tout au long de son histoire ? Il s'agirait par exemple de découvrir dans les textes des marques permettant de faire le départ entre Discours Indirect Libre et conditionnelle à protase implicite portant sur le futur.

Une voie contrastive ou typologique. La double nature du conditionnel français (temporel, modal) se retrouve-t-elle dans les autres langues romanes ? Que doit-on dire des langues qui ne connaissent pas la concordance des temps et qui ne connaissent donc pas de conditionnel temporel comme en anglais ? Peut-on dire qu'elles aussi ont un conditionnel ou doit-on dire justement que seules elles ont un conditionnel ?

Il nous apparaît qu'une réponse documentée à ces deux questions pourrait jaillir sous un jour nouveau beaucoup de vieux débats autour de la nature du conditionnel et du rapport entre ses différents emplois. Et dans cette quête poursuivie, nous espérons que les contributions à ce volume auront posé (ou réposé) au moins quelques jalons importants.

Références

- ABOUDA, L., 1997, *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français*, Thèse de doctorat non publiée, Paris VII.
- BORILLO, A., VETTERS, C. & VUILLAUME, M. (éds.), 1998, *Variations sur la référence verbale*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi. (*Cahiers Chronos*, 3).
- BRUNOT, F., 1922, *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson.
- CARLIER, A., LAGAE, Y. & BENNINGER, C. (éds.), 2000, *Passé et présent*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi. (*Cahiers Chronos*, 6).
- CHARAUDEAU, P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hatte.
- DENDALE, P., 1991, *Le langage épistémique de l'énoncé : esquisse d'une théorie avec applications au français*, Thèse de doctorat non publiée, Université d'Anvers (UIA).
- DENDALE, P., 1994, « Devoir : marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue française*, 102, pp. 24-40.
- DENDALE, P., 1999, « Le conditionnel de devoir : origine et valeur de l'emploi évident-modal », *Cahiers Chronos*, 4, pp. 7-28.
- DENDALE, P., 2000, « Devoir épistémique à l'indicatif et au conditionnel : inférence ou prédiction ? », In : ENGLEBERT, A., e.a. (éds.), 2000, *Actes du XII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Bruxelles, 23-29 juillet 1998*, Tübingen, Niemeyer.
- DENDALE, P. & TASMOWSKI, L. (éds.), 1994, *Les sources du savoir et leurs marques*, Numéro thématique de *Langue française*, 102, Paris, Larousse.
- DONAIRE, M.L., 1998, « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le français moderne*, 66 :2, pp. 204-227.
- GOSSÉLIN, L., 1999, « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos*, 4, pp. 29-51.
- HAILLET, P., 1992, *Emplois "journalistiques" du conditionnel en français contemporain. Essai de linguistique descriptive*, Thèse de doctorat, Université de Toronto.
- HAILLET, P., 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique. Essai de linguistique descriptive*, Neuville, Bref.
- HAILLET, P., 1998a, « Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite », *Pratiques*, 100, pp. 63-79.
- HAILLET, P., à paraître, « Quand un énoncé en cache un autre : le conditionnel et les relatives appositives », In : BRÉS, J. e.a. (éds.), à paraître, *L'autre en discours*, Montpellier, Université Paul Valéry, pp. 213-238.
- IMBS, P., 1960, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, Klincksieck.
- KREUTZ, P., 1998, « Les factifs et l'auto-conditionnalité », *Revue Romane*, 33, pp. 39-65.

- MARTIN, R., 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- MARTIN, R., 1983¹, 1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-Ch. & RIOUL, R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- SCHRÖTT, A., 1998, « *Futur du passé* im Französischen der Gegenwart », In : KABLITZ, A., e.a. (éds.), 1998, *Romanistisches Jahrbuch*, 48, pp. 41-68.
- VER, C., 1988, « *Compte rendu critique* de CHAFE, W. & NICHOLS, J. (éds.), 1986, *Evidentiality: The Linguistic Coding of Epistemology*, Norwood, Ablex », *Canadian Journal of Linguistics*, 33 : 1, pp. 65-77.
- VETTERS, C., 1998, « Les "temps" du verbe. Réflexions sur leur temporalité et comparaison avec la référence (pro)nominale », In : VOGELBER, S. e.a. (éds), 1998, *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve, Peeters, pp. 11-43.
- VETTERS, C. & SKIBINSKA, E., 1998, « Le futur : une question de temps ou de mode ? Remarques générales et analyse du "présent-futur" perfectif polonais », *Cahiers Chronos*, 2, pp. 247-266.
- WILMET, M., 1976, *Études de morpho-syntaxe verbale*, Paris, Klincksieck.
- WILMET, M., 1998², *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve, Duculot/Hachette.
- YVON, H., 1946, « Étude sur notre vocabulaire grammatical. Le mot *conditionnel* », In : *Études romanes dédiées à Mario Roques par ses amis, collègues et élèves de France*, Paris, Droz, 1946, pp. 149-168.
- YVON, H., 1952, « Faut-il distinguer deux conditionnels dans le verbe français ? », *Le Français Moderne*, 20, pp. 249-265.
- YVON, H., 1954, « Histoire de notre vocabulaire grammatical. Nomenclature des *trois* de l'indicatif », *Le Français Moderne*, 22, pp. 11-28.
- YVON, H., 1956, « Pour une nomenclature grammaticale précise et claire », *Le français moderne*, 24 : 3, pp. 161-167.
- YVON, H., 1958, « Supposition, subjonctif et conditionnel », *Le Français Moderne*, 26 : 3, pp. 161-183.